

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1308 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1308

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Pichon Henri, inspecteur central des impôts, 4e échelon, groupe 1, chef du Service des contributions, propriétaire de la voiture Fiat 850, 5 CV, numéro minéralogique 640 D6, est autorisé à utiliser ce véhicule personnel pour les besoins du Service dans la limite de 400 km par mois. Fs M. Pichon Henri percevra à ce titre une indemnité mensuelle de sept mille deux cent vingt-huit francs (7.228 FD)